

Membres présents :

Edmond GELLY

Yvan CREACH

Jean-Marie MORTEMOSQUE

Leila GARCIA

Michel LAMBERTON

Nicolas IDELON

Charles DICO

Géraldine GIRAUD

Patrick VIALLE

Eric ROLLAND

Christian MEUNIER

Astrid JEYMOND

Frédéric VIAL-TISSOT

Absents :

Micheline BLAMBERT; Bertrand LE MENESTREL; Laurence ROBERJOT; Peggy MOREL

Pouvoirs : Micheline BLAMBERT → Eric ROLLAND
Bertrand LE MENESTREL → Astrid JEYMOND

Compte rendu

1 - Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal

Soumis à l'appréciation du conseil municipal par le Maire, le compte rendu de la séance du 28 novembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

2 - Réhabilitation et extension du groupe scolaire**Résultats de l'appel d'offres et choix des entreprises pour les lots :**

- **00 : Désamiantage**
- **14 : Ascenseur**

L'avis d'appel public à la concurrence a été transmis le **14 novembre 2012** aux Affiches de Grenoble et du Dauphiné et mis en ligne sur la plate-forme de Territoires 38 avec dématérialisation du dossier de consultation ainsi que sur le site Internet de Territoires 38.

La date de remise des offres était fixée au **14 décembre 2012 à 11 heures** et l'ouverture des offres a eu lieu le **lundi 17 décembre 2012 à 9 heures 30** dans les locaux de Territoires 38 en présence de Jean Marie MORTEMOSQUE et Edmond GELLY.

Critères de jugement des offres : Valeur technique : 40% - Prix : 60%

Après analyse des offres les résultats se présentent ainsi :

Lot 00 : Désamiantage (Travaux de désamiantage en toiture et sols sur bâtiment existant)

Estimation de la maîtrise d'œuvre : **76 000 € HT**

Entreprises	Montant HT	Montant TTC	Note globale	Classement
AMIANTEC 30 (Boisset et Gaujac 30)	84 950,00	101 600,20	76,50	4
MATHYS DEMOTEC (Grenay 38)	74 320,00	88 886,72	87,00	1
SAS RUD CHANTIER (Rillieux la Pape 69)	87 980,00	105 224,08	77,70	3
HYGEPUR (Romans 26)	120 550,00	144 177,80	61,02	5
SA VALGO (Pontet/Garonne 31)	85 915,00	102 754,34	86,90	2

BATTAGLINO (Tullins 38)	116 622,00	139 479,91	60,22	6
-------------------------	------------	------------	-------	---

Lot 14 : Ascenseur (Fourniture et mise en œuvre d'un ascenseur)

Estimation de la maîtrise d'œuvre : **23 000 € HT**

Entreprises	Montant HT	Montant TTC	Note globale	Classement
ACAF (Eybens 38)	22 972,00	27 474,51	97,48	2
CFA (Grenoble 38)	25 600,00	30 617,60	91,54	4
THYSSENKRUPP (Saint-Martin d'Hères 38)	22 000,00	26 312,00	100,00	1
KONE (Pont de Claix 38)	23 600,00	28 225,60	95,92	3

Après avoir pris connaissance des résultats de l'appel d'offres et après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- **D'attribuer le lot 00 " Désamiantage " à l'entreprise MATHYS DOMETEC pour un montant de 74 320,00 € HT soit 88 886,72 € TTC**
- **D'attribuer le lot 14 " Ascenseur " à l'entreprise THYSSENKRUPP pour un montant de 22 000,00 € HT soit 26 312 € TTC**
- **Charge et autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à ces deux marchés de travaux.**

3 - Service ENFANCE JEUNESSE

Etude d'une structure multi-accueil pour la petite enfance (0-3 ans)

Le Maire rappelle au Conseil municipal la décision du Conseil communautaire de la CCBI de prendre **l'entière compétence dans le domaine de la Petite Enfance**.

Il précise qu'à la suite de cette décision, il revient au Conseil municipal de déléguer par délibération cette compétence à la Communauté de Communes afin qu'elle puisse assurer la maîtrise d'ouvrage pour réaliser les travaux nécessaires à la transformation de la halte garderie en multi-accueil.

Entendu ces explications et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents le Conseil municipal :

APPROUVE le projet d'évolution de la structuration du service public de garde entre l'EAJE de St-Romans, de St Just de Claix et de Pont en Royans, défini dans les conclusions de l'étude de la Communauté de communes de la Bourne à L'Isère.;

APPROUVE la prise de la compétence pleine et entière de la CCBI pour ce qui concerne les prestations « ENFANCE – JEUNESSE », service public d'accueil de garde et de loisirs sans hébergements pour un public de jeunes de 0-17 ans, par transfert des communes en 2013 sur la Communauté de communes de la Bourne à L'Isère ;

APPROUVE la mise en œuvre sous portage de la Communauté de communes de la Bourne à L'Isère des projets d'investissements en 2013 pour adapter les locaux existants des établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE), devenus inadaptés au fonctionnement actuel et encore moins aux évolutions du service public ;

APPROUVE, au nom et pour la Commune, la délégation de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'investissements à faire pour adapter les locaux existants de l'établissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE) sur la Commune de Saint-Romans à la Communauté de communes de la Bourne à L'Isère.

VALIDE pour ce qui concerne l'établissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE) sur la Commune de Saint-Romans, l'arrêt de l'enveloppe financière en phase de la conception du projet à la somme de 100.000 € HT de travaux et l'engagement à la respecter ;

DECIDE d'adresser une copie de la présente à Monsieur le Président de la Communauté de communes de la Bourne à l'Isère.

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des présentes, notamment la délégation de Maîtrise d'ouvrage à la Communauté de communes.

Etude de faisabilité pour transformation de la halte garderie en multi- accueil

Suite à la mission d'étude de faisabilité confiée par la commune à Monsieur Bernard COGNE architecte, Edmond GELLY informe l'assemblée qu'à son initiative une première réunion s'est tenue sur site le **18 décembre 2012** en présence de l'architecte, d'André ROMÉY Vice-président de la CCBI, de Jean François INARD, Directeur CCBI, de Monsieur LEUPERT, Médecin PMI, Sébastien AGUESSE animateur Enfance Jeunesse, Emmanuelle JEAN dit GAUTIER Directrice de la halte garderie, Micheline BLAMBERT.

Au cours de cette première réunion, l'architecte a pris en compte les demandes des utilisatrices et du Docteur LEUPERT et le rendu de son travail a été présenté en mairie de Saint -Romans le **vendredi 4 janvier 2013** pour être remis à la CCBI et joint au dossier qui sera transmis à la Caisse d'Allocations Familiales.

Les modifications apportées sont présentées sur le plan ci-joint et l'estimation des travaux a été évaluée à **135 000 € HT** du fait de l'extension du bâtiment demandée par les utilisateurs. A charge pour la CCBI, qui désormais assure la maîtrise d'œuvre, de prendre en compte ou pas les demandes formulées et de finaliser le projet.

4 - Délibérations

4.1 - Elaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

Le Maire rappelle que la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées du 11 février 2005 impose aux communes de lancer la réflexion sur la réalisation d'un plan de mise en accessibilité de voirie et des espaces publics (PAVE) avant le 23 décembre 2009.

Ce plan doit notamment fixer les dispositions qui permettent de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement du territoire communal. Il doit mettre en évidence des chaînes de déplacement permettant d'assurer la continuité du cheminement accessible entre les différents secteurs de la commune (équipements, commerces, espaces publics,...).

Son élaboration doit être effectuée en concertation avec les acteurs locaux, notamment les associations de personnes handicapées et à mobilité réduite, de parents d'élèves, de commerçants,...

Il est décliné au sein d'un plan d'actions hiérarchisées précisant les conditions de réalisation et d'évaluation de la démarche. Il est approuvé par délibération du conseil municipal.

Entendu les explications du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'engager la démarche d'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics telle qu'elle vient d'être exposée.

APPROUVE la création d'un comité de pilotage et d'échanges « accessibilité des personnes handicapées » composé comme suit : (Membres de la commission des travaux)

ROLLAND Eric	GELLY Edmond	CREACH Yvan	BLAMBERT
Micheline IDELON Nicolas	MORTEMOUSQUE Jean-Marie		DICO Charles
GARCIA Leïla	JEYMOND Astrid	LAMBERTON Michel	VIALLE Patrick

SIGNALE à toutes fins utiles que la première réunion du comité de pilotage se déroulera le **lundi 4 mars 2013 à 18 h 30** dans la salle du Conseil municipal de la mairie.

4.2 - Constitution d'un groupement de commandes en vue de couvrir les besoins de la Communauté de Communes de la Bourne à l'Isère (CCBI) et des communes membres, pour les travaux d'entretien et de renforcement des voiries communales sur le territoire de la communauté de communes.

Le Maire explique qu'afin de permettre aux communes et à la communauté de communes de la Bourne à l'Isère de lancer une consultation commune pour les travaux d'entretien et de renforcement de la voirie communale de ses membres, et ainsi, pouvoir bénéficier de conditions financières plus avantageuses, il est nécessaire que les collectivités décident de créer un groupement de commandes.

Il est bien précisé que chaque commune membre du groupement se réserve néanmoins, la possibilité de passer des marchés spécifiques pour des travaux significatifs de voirie sur leur territoire.

En conséquence, et entendu les explications du Maire, le Conseil municipal décide :

D'AUTORISER, conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des marchés publics, la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront les collectivités locales suivantes :

<i>Auberives en Royans</i>	<i>Beauvoir en Royans</i>	<i>Chatelus</i>
<i>Choranche</i>	<i>Izeron</i>	<i>Pont en Royans</i>
<i>Presles</i>	<i>Rencurel,</i>	<i>Saint André en Royans</i>
<i>Saint Just de Claix</i>	<i>Saint Pierre de Cherennes</i>	<i>Saint Romans,</i>

D'ACCEPTER les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour les « Travaux d'entretien et de renforcement de la voirie communale de ses membres sur le territoire de la communauté de communes de la Bourne à l'Isère »

D'AUTORISER Monsieur le Président de la CCBI à signer la convention ainsi que tous les documents,

D'ACCEPTER que la communauté de communes soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé,

D'AUTORISER Monsieur le Président de la CCBI à signer le marché à intervenir.

5 - Installation des classes maternelles dans la nouvelle école

Le Maire informe l'assemblée que le déménagement des classes maternelles dans la nouvelle école s'est déroulé normalement les **jeudis 27 et vendredi 28 décembre 2012** et que les enfants ont pris possession de leur nouvelle école le **lundi 7 janvier 2013** comme prévu et à la satisfaction de tous.

Le Maire précise que certains petits travaux de finitions restent à faire mais ils seront entrepris les mercredis en l'absence des enfants.

6 - Questions et informations diverses

6.1 - Local communal occupé par le vétérinaire maison des professions libérales

Le Maire informe l'assemblée que Monsieur Allégret vétérinaire, lui a fait part de sa volonté d'acquérir le local où il exerce la profession de vétérinaire.

Une estimation des services fiscaux de l'Isère sera demandée et proposée à Monsieur Allégret.

6.2 - Mise en révision du PLU

Yvan CREACH informe l'assemblée qu'une consultation a été lancée avec l'appui des services de l'Etat (Stéphane Tournoud - DDT) pour :

1. L'incorporation des prescriptions de la carte des aléas communale dans le nouveau PLU.
2. La réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales.

Il précise que **trois offres** sont parvenues en mairie pour la mission **N° 1** mais que la mission **N° 2** n'a fait l'objet d'aucune proposition.

Plusieurs bureaux d'études seront directement consultés pour la réalisation de cette deuxième mission.

6.3 - Dates des prochaines réunions

- Lundi 14 janvier à 18 heures : Réunion Gazette.
- Mardi 22 janvier à 18 heures : Conseil communautaire CCBI
- Lundi 21 janvier à 18 h 30 : commission d'urbanisme élargie
- Lundi 28 janvier à 19 heures : Assemblée générale du SICTOM à, Chasselay.
- Mardi 29 janvier à 18 h 30 : Commission d'urbanisme élargie en présence de Madame Fargier urbaniste.
- Mardi 19 février à 20 heures : Conseil municipal.

A Saint-Romans le 14 janvier 2013

Le Maire :
E.GELLY